



CALLIDITAS

AUDITING & CONSULTING

***International Foundation For
Electoral Systems "IFES Tunisia"***

Rapport du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Rapport d'Audit

Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Tunis, le 24/07/2023

Messieurs les dirigeants de l'association

IFES Tunisia

Lac Mazurie Street-Building "Capitole" A- N°4 – Lac-Tunisia

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur l'audit des états financiers de l'association « IFES Tunisia » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 faisant apparaître un total de 483.688 DT, l'état des produits et charges faisant apparaître un déficit de <146.170> DT et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 434.543 DT et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Responsabilités du comité de direction pour les états financiers

Le comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son activité, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de son activité et d'appliquer le principe comptable de continuité d'activité, sauf si le comité a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le comité de direction, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité de l'activité et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son activité. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son activité;
- Nous communiquons aux responsables de l'organisation notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes et textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'organisation. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe au comité de direction.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Régularité des comptes de la société

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité aux dispositions dudit décret-loi.

Le commissaire aux comptes

Amira ARFAOUI



ETATS FINANCIERS

**International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis**

Etat de la Situation Financière

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	AC-1	434 543	505 735
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants	AC-3	5 046	34 275
Créances et comptes rattachés			
Stocks de fournitures et autres approvisionnements			
Autres actifs non courants			
Immobilisations financières			
Immobilisations corporelles	AC-8	44 099	46 615
Immobilisations incorporelles			
Total des actifs		483 688	586 625
PASSIFS			
Concours bancaires et autres passifs financiers			
Autres passifs courants	PA-2	234 094	188 345
Fournisseurs et comptes rattachés			-
Provisions		99 116	99 116
Apports reportés			
Autres passifs non courants			
Emprunts			
TOTAL DES PASSIFS		333 211	287 462
ACTIFS NETS			
Dotations			
Apports affectés à des immobilisations			
Subventions d'investissement		44 099	46 615
Autres actifs nets			
Réserves			
Excédents ou Déficits reportés	AN-6	252 548	48 921
Excédent ou Déficit de l'exercice	AN-7	(146 170)	203 627
TOTAL DES ACTIFS NETS		150 477	299 163
TOTAL DES ACTIFS NETS ET DES PASSIFS		483 688	586 625

International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis

Etat des Produits et des Charges
Exercice clos le 31 décembre 2022
(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Cotisation des adhérents			
Revenus des activités et manifestations			
Subventions de fonctionnement	PR-3	4 418 352	3 327 942
Apports non monétaires			
Autres Apports			
Produits des placements			
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		21 124	19 140
Autres gains			
Total des produits		4 439 476	3 347 081
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	CH-1	500 446	677 834
Charges de personnel	CH-2	1 179 405	1 184 420
Dotations aux amortissements et aux provisionnements	CH-3	21 124	48 367
Autres charges courantes	CH-4	2 884 670	1 232 840
Charges financières nettes		-	(7)
Autres pertes			
Total des charges		4 585 645	3 143 455
EXCEDENT DE L'EXERCICE		(146 170)	203 627
Effets des modifications comptables	R-1	-	(46 984)
EXCEDENT DE L'EXERCICE après modifications comptables		(146 170)	156 643

International Foundation for Electoral Systems (IFES)-Bureau de Tunis

Etat des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
F1- Encaissement des cotisations des adhérents		
F2- Encaissement des revenus des activités et manifestations		
F3- Encaissement des subventions de fonctionnement	4 436 959	3 346 713
F4- Encaissement d'autres revenus et apports		
F5- Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	(3 178 787)	(1 833 467)
F6- Décaissement des rémunérations versées au personnel	(1 139 309)	(763 942)
F7- Autres Décaissement des activités courantes		
F8- Décaissements/Impôts et Taxes retenues à la source	(271)	(353 945)
F9- Décaissement des cotisations versées à la CNSS	<171 176>	(259 363)
F10- Encaissements Produits financiers		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes	(52 584)	135 995
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(18 608)	(18 771)
F9 - Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
F10 - Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		
F11 - Encaissement sur cession d'immobilisations financières		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<18 608>	(18 771)
Flux de trésorerie liés aux activités de Financement		
F12- Encaissement des dotations		
F13- Encaissement des subventions d'investissement		
F14- Encaissement des apports affectés à des immobilisations		
F15- Encaissement provenant des emprunts		
F16- Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)		
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	-	-
Variation de trésorerie	<71 192>	117 224
Trésorerie au début de l'exercice	505 735	388 510
Trésorerie à la clôture de l'exercice	434 543	505 735



NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

International Foundation for Electoral Systems “IFES”-Bureau de Tunis a été fondé en 2012 en tant qu’une association filiale d’une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif.

IFES-Bureau de Tunis a pour objet le soutien aux organismes tunisiens dans l’organisation des élections.

II- EXERCICE SOCIAL

L’exercice social s’étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l’organisation IFES-Bureau de Tunis, arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l’organisation IFES-Bureau de Tunis sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L’hypothèse de la continuité de l’exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n’a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l’élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l’OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l’activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	20%
· Matériel informatique	33,33%
· Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables.

Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

AC-1. Liquidités et équivalent de liquidités

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2022 de 434 543 DT contre 505 735 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Banque	433 957	500 636
Caisse	586	5 098
Total	434 543	505 735

AC-3. Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent une valeur brute de 5 046 DT au 31 décembre 2022 contre 34 275 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Avance sur salaire		-
AVANCE/VOYAGE IAN SMITH	5 046	5 046
CHARGE CONSTATE D'AVANCE		29 229
Total	5 046	34 275

AC-8. Immobilisations corporelles

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 44 099 DT au 31 décembre 2022 contre 46 615 DT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Matériel informatique	66 665	48 058
Matériel de bureau	34 980	34 980
Autres machines, matériels et équipements	19 374	19 374
Total immobilisations brutes	121 019	102 411
Amortissement des immobilisations	<76 920>	<55 796>
Total immobilisations nettes	44 099	46 615

PA-2. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 234 094 DT au 31 décembre 2022 contre 188 345 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Organismes sociaux-CNSS	50 586	59 525
Etat Impôts et Taxes	27 749	28 005
Charges à payer	89 951	61 434
Provisions pour congé à payer	65 809	39 381
Total	234 094	188 345

**AN-6. Excédents ou Déficits reportés**

Le solde de cette rubrique nets s'élève à 252 548 DT au 31 décembre 2022 contre 48 921 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Excédent des exercices antérieurs	252 548	48 921
Total	252 548	48 921

AN-7. Excédent ou Déficit de l'exercice

Le solde de cette rubrique nets s'élève à (146 170) DT au 31 décembre 2022 contre 203 627 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Excédent/Déficit de l'exercice	(146 170)	203 627
Total	(146 170)	203 627

V- NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

PR-3. Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement s'élèvent à 4 418 352 DT au terme de l'exercice 2022 contre 3 327 942 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Excédent/Déficit de l'exercice	4 418 352	3 327 942
Total	4 418 352	3 327 942

CH-1. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 500 446 DT au terme de l'exercice 2022 contre 677 834 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Achats études et prestations	419 770	561 380
Autres fournitures diverses	65 751	111 582
Eau-Electricité	14 926	4 872
Total	500 446	677 834

CH-2. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 1 179 405 DT au 31 décembre 2022 contre 1 184 420 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Salaires et compléments de salaires	1 027 566	1 015 039
Charges sociales légales	151 839	169 381
Total	1 179 405	1 184 420

CH-3. Dotations aux amortissements et aux provisionnements

Les dotations aux amortissements et aux provisionnements s'élèvent à 21 124 DT au 31 décembre 2022 contre 48 367 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Provision pour risque et charges	-	29 227
Dot/amort. immob. corporelles	21 124	19 140
Total	21 124	48 367

**CH-4. Autres charges courantes**

Les autres charges courantes s'élèvent à 2 884 670 DT au 31 décembre 2022 contre 1 232 840 DT à la clôture de l'exercice 2021 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Locations	245 002	201 744
Entretien et réparation	9 754	29 302
Assurance	45 902	34 514
Honoraires	582 277	160 653
Publicité – Publication - Relations	860 610	474 700
Voyages et déplacements/Hotels	669 010	313 138
Frais postaux et télécom.	12 439	5 542
Frais bancaires et assimilés	2 726	2 250
Impôts et taxes	8 243	10 999
Sous-traitance	448 707	-
Total	2 884 670	1 232 840